



ARRETE N° 24 - 417

JURY D'EXAMENS DU MASTER MENTION ARCHIVES

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master mention Archives, parcours Archives pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

Nicolas CARRIER, Professeur des universités

En qualité de membres du jury :

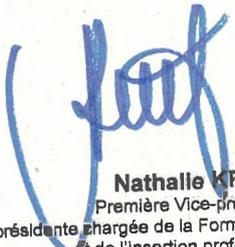
Marie-Céline ISAÏA, Professeur des universités

En qualité de personnalités qualifiées :

Bruno GALLAND, Directeur des Archives Départementales du Rhône, Vacataire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024


Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 418

JURY D'EXAMENS DU MASTER AUDIOVISUEL, MÉDIAS INTERACTIFS NUMÉRIQUES, JEUX

- **PARCOURS « DESIGNER SCÉNARISTE DE PROJETS AUDIOVISUELS INTERACTIFS »**
- **PARCOURS « FORMES ET PLATEFORMES TÉLÉVISUELLES »**

Vu le code de l'Éducation notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux, parcours « designer scénariste de projets audiovisuels multsupport » et parcours « Formes et Plateformes télévisuelles » pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

Ghislaine CHABERT, Professeure des universités

En qualité de membres du jury :

Enzo D'ARMENIO, ATER

Arnaud CLAVELIN, Maître de conférences associé (PAST)

En qualité de personnalités qualifiées :

Marida DI CROSTA, Professeure des universités (suppléante)

Léo PREVITALI, Enseignant-vacataire professionnel (suppléant)

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024


Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 419

**JURY D'EXAMENS DU MASTER COMMUNICATION DES ORGANISATIONS
PARCOURS COMMUNICATION DIGITALE
PARCOURS MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION INTEGREE**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'Université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,
Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du master mention Communication des organisations, parcours « Communication digitale » et parcours « Management de la communication intégrée » pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

PARCOURS COMMUNICATION DIGITALE

En qualité de Président du jury :

Adrian STALL, Professeur des universités

En qualité de membres du jury :

Gérald LACHAUD, Maître de conférences
Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Maître de conférences
Martine VILA, Maîtresse de conférences

En qualité de personnalités qualifiées :

Vincent VILLARD, Professionnel en activité, Enseignant vacataire

PARCOURS MANAGEMENT DE LA COMMUNICATION INTEGREE

En qualité de Président du jury :

Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Maître de conférences

En qualité de membres du jury :

Gérald LACHAUD, Maître de conférences

Adrian STALI, Professeur des universités

Martine VILA, Maîtresse de Conférences

En qualité de personnalités qualifiées :

Vincent VILLARD, Professionnel en activité, Enseignant vacataire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Lyon, le 20 novembre 2024

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 420

**JURY D'EXAMENS DU MASTER GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
PARCOURS SENTINELLES
PARCOURS MARGES**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master mention Géographie, Aménagement, Environnement et Développement (GAED) parcours SENTINELLES (Santé, Environnement, Informations Spatiotemporelles) et parcours MARGES (Altérité réflexivité et Géographie Sociale) pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

PARCOURS SENTINELLES

En qualité de Président du jury :

Etienne COSSART, Professeur des universités

En qualité de membres du jury :

Virginie CHASLES, Professeure des universités Université Jean Monnet Saint-Etienne

Dominique DUMAS, Professeur des universités

PARCOURS MARGES

En qualité de Président du jury :

Karine BENNAFLA, Professeure des universités

En qualité de membres du jury :

Judicaëlle DIETRICH, Maîtresse de conférences

En qualité de personnalités qualifiées suppléantes :

Florence NUSSBAUM, Maîtresse de conférences

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024

Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 421

JURY D'EXAMENS DU MASTER GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

PARCOURS SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES : HERITAGES, DYNAMIQUES, GESTION

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master **GESTION DE L'ENVIRONNEMENT PARCOURS SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES : HERITAGES, DYNAMIQUES, GESTION** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

Aurélien CHRISTOL, Maître de Conférences Université Jean Moulin Lyon 3

En qualité de membres du jury :

Ninon BLOND, Maîtresse de Conférences ENS de Lyon

François MIALHE, Maître de Conférences Université Lumière Lyon 2

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Lyon, le 20 novembre 2024

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 422

JURY D'EXAMENS DU MASTER GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL
PARCOURS INGETER
PARCOURS ADDT

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master **MENTION GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Présidente du jury :

Muriel MAILLEFERT, Professeure des universités, section 24

En qualité de membres du jury :

Florent RENARD, Maître de conférences, section 23

Emmanuel THIMONIER-ROUZET, Professeur associé, section 24

En qualité de suppléant :

Eric GRASSET, Maître de conférences, section 24

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Lyon, le 20 novembre 2024

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 423

**JURY D'EXAMENS DU MASTER HISTOIRE
PARCOURS CSC
PARCOURS HMM
PARCOURS DRR**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master **MENTION HISTOIRE, PARCOURS CONSTRUCTION DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES (CSC), DE LA RENAISSANCE A LA REVOLUTION (DRR) ET HISTOIRE, MEDIAS, MEMOIRE (HMM)** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

Philippe DELISLE, Professeur des universités

En qualité de membres du jury :

Bernard HOURS, Professeur des universités

Eric BARATAY, Professeur des universités

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024

Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET

ARRETE N° 24 - 424

**JURY D'EXAMENS DU MASTER HUMANITES NUMERIQUES
PARCOURS EDITION NUMERIQUE, SOURCES ET PATRIMOINE**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master **MENTION HUMANITES NUMERIQUES PARCOURS EDITION NUMERIQUE, SOURCES ET PATRIMOINE** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

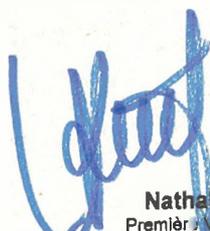
M. BUREAU Bruno, Professeur des universités

En qualité de membres du jury :

M. GUILHOT Nicolas, Maître de conférences

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024


Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET

ARRETE N° 24 - 425

**JURY D'EXAMENS DU MASTER INFORMATION DOCUMENTATION
PARCOURS STRATEGIES INFORMATIONNELLES ET DOCUMENTS NUMERIQUES**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master **MENTION INFORMATION DOCUMENTATION PARCOURS STRATEGIES INFORMATIONNELLES ET DOCUMENTS NUMERIQUES** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

Mabrouka EL HACHANI, Professeure des universités

En qualité de membres du jury :

Christian COTE, Maître de conférences HDR

Angèle STALDER, Maîtresse de conférences

Eric DEBONNE, Maître de conférences, associé

Juliette LEMARQUER, ATER

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024



Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET

ARRETE N° 24 - 426

**JURY D'EXAMENS DU MASTER LETTRES
PARCOURS LETTRES MODERNES
PARCOURS LETTRES CULTURE ENTREPRISE
PARCOURS ETUDES FRANCAISES POLYVALENTES**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master **MENTION LETTRES PARCOURS LETTRES MODERNES - PARCOURS LETTRES CULTURE ENTREPRISE - PARCOURS ETUDES FRANCAISES POLYVALENTES** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

François JACOB, Professeur des universités

En qualité de membres du jury :

Isabelle GARNIER, Professeure des universités

Lydie LOUISSON, Maîtresse de Conférences

En qualité de personnalités qualifiées :

Olivier LEPLATRE, Professeur des universités

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024



Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET

JURY D'EXAMENS DU MASTER PATRIMOINE ET MUSEES

PARCOURS MEDIATION CULTURELLE & NUMERIQUE

PARCOURS MUSEOGRAPHIE

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/10/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master mention **PATRIMOINE ET MUSEES, PARCOURS MEDIATIONS CULTURELLES & NUMERIQUES, PARCOURS MUSEOGRAPHIE** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

PARCOURS MEDIATION CULTURELLE & NUMERIQUE

En qualité de Président du jury :

Martine VILA, Maîtresse de conférences

En qualité de membres du jury :

François DE VERGNETTE, Maître de conférences,

Mathilde BERT, Maîtresse de conférences

En qualité de personnalités qualifiées :

Isabelle GRAZIOLI, Maîtresse de conférences

Camille JACQUEMIN, Architecte du patrimoine, Enseignant vacataire

Cécile DEMONCEPT, Responsable de service culturel et pédagogique, Enseignant vacataire

PARCOURS MUSEOGRAPHIE

En qualité de Président du jury :

François DE VERGNETTE, Maître de conférences

En qualité de membres du jury :

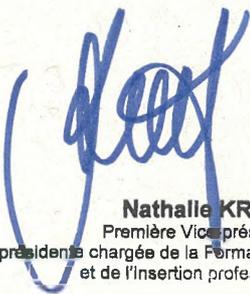
Mathilde BERT, Maîtresse de conférences,
Martine VILA, Maîtresse de conférences

En qualité de personnalités qualifiées :

Isabelle GRAZIOLI, Maîtresse de conférences
Camille JACQUEMIN, Architecte du patrimoine, Enseignant vacataire
Cécile DEMONCEPT, Responsable de service culturel et pédagogique, Enseignant vacataire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024



Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 427

JURY D'EXAMENS DU MASTER MEEF 1^{ER} DEGRE PROFESSORAT DES ECOLES

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master **MENTION MEEF 1^{ER} DEGRE PROFESSORAT DES ECOLES** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

M. Eric TOURRETTE, Professeur agrégé

En qualité de membres du jury :

Mme Anne-Claire GIGNOUX, Professeure agrégée

Mme Vanessa ROCHAS, Professeure certifiée

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Lyon, le 20 novembre 2024

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 428

JURY D'EXAMENS DU MASTER MEEF SECOND DEGRE

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/11/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master **MENTION MEEF SECOND DEGRE** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

Parcours PLC, option HISTOIRE-GEOGRAPHIE

En qualité de Président du jury :

Patrice FAURE, Professeur des universités

En qualité de membres du jury :

Bruno MORISET, Maître de conférences

Parcours INFORMATION-DOCUMENTATION

En qualité de Président du jury :

Angèle STALDER, Maîtresse de conférences

En qualité de membres du jury :

Christian COTE, Maître de conférences

Mabrouka EL HACHANI, Professeure des universités

En qualité de personnalités qualifiées :

Omar LAROUK, Maître de Conférences ENSSIB

Parcours PLC, option LETTRES CLASSIQUES

En qualité de Président du jury :

Christian NICOLAS, Professeur des universités

En qualité de membres du jury :

Anne-Claire GIGNOUX, Professeur Agrégée

Marie LENDENTU, Professeure des universités

Parcours PLC, option LETTRES MODERNES

En qualité de Président du jury :

Mme Anne-Claire GIGNOUX, Professeure Agrégée

En qualité de suppléant du président du jury :

Mme Violaine GERAUD, Professeure des universités

En qualité de membres du jury :

Mme Agnès CUREL, Maîtresse de conférences

M. Cyril FRANCES, Maître de conférences

Mme Lydie LOUISON, Maîtresse de conférences

En qualité de suppléants :

Mme Caroline JULLIOT, Professeure des universités

M. Olivier LEPLATRE, Professeur des universités

Mme Sabine LARDON, Professeure des universités

M. Eric TOURRETTE, Professeur Agrégé

Mme Mathilde VIDAL, Maîtresse de conférences

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024

Gilles BONNET



Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle



ARRETE N° 24 - 429

**JURY D'EXAMENS DU MASTER MONDES ANCIENS
PARCOURS HISTOIRE ANCIENNE
PARCOURS LETTRES LANGUES ET CIVILISATIONS DE L'ANTIQUITE (LLCA)**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/10/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master Mondes Anciens, parcours « histoire ancienne » et du parcours « Lettres Langues et Civilisations de l'Antiquité » pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

PARCOURS HISTOIRE ANCIENNE

En qualité de Président du jury :

Madalina-Claudia DANA, Professeure des universités

En qualité de membres du jury :

Patrice FAURE, Professeur des universités

PARCOURS LETTRES LANGUES ET CIVILISATIONS DE L'ANTIQUITE (LLCA)

PREMIERE ANNEE

En qualité de présidente du jury : M^{me} BROC-SCHMEZER Catherine, Professeure des universités

En qualité de membres du jury : M. NICOLAS Christian, Professeur des universités

M. LUCCIONI Pascal, Maître de conférences

M^{me} PARÉ-REY Pascale, Maîtresse de conférences (suppléante)

DEUXIEME ANNEE

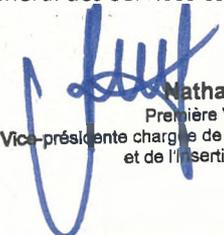
En qualité de présidente du jury : M^{me} BROC-SCHMEZER Catherine, Professeure des universités

En qualité de membres du jury : M^{me} LEDENTU Marie, Professeure des universités

M. LORIOU Romain, Maître de conférences

M^{me} JOUANNA Pascale, Maîtresse de conférences (suppléante)

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Lyon, le 20 novembre 2024

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 430

JURY D'EXAMENS DU MASTER MONDES MEDIEVAUX

**PARCOURS HISTOIRE, ARCHEOLOGIE ET LITTERATURES DES MONDES CHRETIENS ET MUSULMANS
MEDIEVAUX**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/10/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master mention **MONDES MEDIEVAUX PARCOURS HISTOIRE, ARCHEOLOGIE ET LITTERATURES DES MONDES CHRETIENS ET MUSULMANS MEDIEVAUX** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

Marie-Céline ISAIA, Professeure des universités

En qualité de membres du jury :

Nicolas CARRIER, Professeur des universités

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024

Nathalie KRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET

ARRETE N° 24 - 432

JURY D'EXAMENS DU MASTER « SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS »

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame la doyenne de la **Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés** en date du 18/10/2024

ARRETE

ARTICLE 1 : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens du Master mention « **SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS** » pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

En qualité de Président du jury :

Olivier CHATELAN, Maître de conférences

En qualité de membres du jury :

Pierre-Jean SOURIAC, Maître de conférences

Charlotte COURREYE, Maîtresse de conférences

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024



Nathalie BRIEF
Première Vice-présidente
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante
et de l'Insertion professionnelle

Gilles BONNET